



**Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe
du 18 juillet 2011
RÉCAPITULATIF DU DOSSIER
(sous réserve des délais de recours)**

Demandeur	SCI La Marmotte
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente future totale de 925 m ² , inclus dans une zone commerciale existante (Z.A.C. de la Monnerie), réparti en 4 cellules, pour des activités liées à l'équipement de la personne, à l'équipement de la maison et à l'alimentaire : <u>cellule 1</u> : 150 m ² – prêt à porter, <u>cellule 2</u> : 230 m ² , enseigne « MONBANA » - chocolaterie-confiserie, <u>cellule 3</u> : 230m ² , enseigne « TAPE A L'ŒIL » - mode enfantine 0-14 ans, <u>cellule 4</u> : 315m ² , enseigne « CELIO » - prêt à porter masculin, ZAC de la Monnerie, Rd 323, route du Mans. à La Flèche
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE

Demandeur	
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Création d'une jardinerie à l'enseigne « TRUFFAUT », d'une surface de vente future totale de 5 990 m ² , décomposée ainsi qu'il suit : - surface de vente ouverte : 1 375 m ² - surface de vente ouverte sous auvent : 1 617 m ² -surface de vente couverte fermée : 2 998 m ² le bois du Breuil à Saint Pavace
Décision de la C.D.A.C.	FAVORABLE